
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 11 mai 2026

Date de publication : 20/05/26



L'an deux mil vingt-six le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 4 mai 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Marie NAUDIN, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Christine HEINTZ, Jean-Luc BARBIER, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN



Délibération N° 08-05-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE – NOMINATION DES ELUS REFERENTS AU CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance obligatoire au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Il constitue un lieu d'échange, d'expression et de concertation associant les résidents, les familles, les professionnels et l'organisme gestionnaire autour de la vie de l'établissement.

Le CVS permet de recueillir l'avis des usagers et de leurs représentants sur les questions relatives au fonctionnement de la résidence, à la qualité de l'accompagnement, aux animations, à l'organisation de la vie quotidienne ou encore aux projets menés au sein de la structure. Il contribue ainsi à favoriser la participation des résidents aux décisions qui les concernent et à l'amélioration continue de la qualité du service rendu.

Le Conseil de la Vie Sociale est notamment consulté sur les principaux documents encadrant le fonctionnement de l'établissement tels que le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement ou le livret d'accueil. Il peut également formuler des propositions et des avis sur toute question intéressant la vie de la résidence.

Au sein de l'Ehpad de La Crèche, le CVS est composé de représentants des résidents, des familles, des professionnels, du conseil départemental, du CIAS ainsi que de la direction de l'établissement avec voix consultative. Les membres sont élus pour une durée de trois ans.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au minimum trois fois par an en après-midi. Ces réunions permettent de partager les informations relatives à la vie de l'établissement, d'échanger sur les attentes et besoins des résidents et de construire collectivement des pistes d'amélioration dans un cadre favorisant le dialogue et la participation de chacun.

Monsieur La Président expose la nécessité de désigner deux élus (un titulaire et un suppléant) du Conseil d'Administration pour être référents au Conseil de Vie Sociale de l'établissement.

Monsieur le Président propose aux membres présents de faire acte de candidature.

Monsieur le Président propose la candidature de Gaël JOSEPH et de Véronique COTILLON.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la nomination au sein du Conseil de Vie Sociale de l'Ehpad de La Crèche de Gaël JOSEPH (titulaire) et de Véronique COTILLON (suppléante) ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Stéphane BAUDRY



Le secrétaire de séance,
Morgane SEMERDJIAN

